



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE CLAIRE,
À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRe, QUÉBEC, LE
LUNDI 18 JUILLET 2016 À 16 H 30.

AGENDA FOR THE SPECIAL MEETING OF THE COUNCIL OF THE CITY OF POINTE-CLAIRe TO BE
HELD AT THE CITY HALL, 451 SAINT-JEAN BOULEVARD, POINTE-CLAIRe, QUEBEC, ON **MONDAY,**
JULY 18, 2016, AT 4:30 P.M.

1. Commentaires du maire	1. Mayor's comments
2. Approbation de l'ordre du jour.	2. To approve the agenda.
3. Période de questions.	3. Question period.
4. Considérer la résiliation du contrat d'assurance collective des élus.	4. To consider resiliating the group insurance contract for elected officials.
5. Considérer donner un mandat à un consultant afin de réviser la rémunération des élus.	5. To consider giving a mandate to a consultant to review the remuneration of elected officials.
6. Autoriser les membres du conseil, les directeurs et employés concernés, à signer un document de confidentialité pour le REM	6. To authorize members of council, involved directors and employees, to sign the confidentiality document concerning REM.
7. Octroyer un contrat au montant de 1 651 041\$, taxes incluses, Procova Inc., pour le projet d'agrandissement et de rénovation du chalet de parc Terra Cotta.	7. To award a contract in the amount of \$ 1 651 041, taxes included, to "Procova Inc.", for the extension and renovation project of the Terra Cotta Park Chalet.
8. Autoriser Mme Marie-Christine Pagé, Coordonnatrice - Ingénierie municipale – Ingénierie et immeubles, à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, les avis de consentement des travaux de Bell Canada pour les projets de l'année 2016.	8. To authorize Mrs. Marie-Christine Pagé, Coordinator – Municipal Engineering – Engineering and Buildings, to sign for and in the name of the City of Pointe-Claire, the consent notices for the Bell Canada projects in year 2016.
9. Approuver une entente à intervenir entre la Ville de Pointe-claire et la firme Archéotec Inc., sur l'utilisation du lot 4 253 209, situé au sud de la jonction du boulevard Saint-Jean et du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, pour des interventions archéologiques; et Autoriser M. Jacques Gagnon, directeur Gestion du territoire, à signer l'entente pour et au nom de la Ville.	9. To approve an agreement to intervene between the City of Pointe-Claire and "Archéotec Inc.", on the use of lot 4 253 209, located south of the junction between Saint-Jean Boulevard and the chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore Road, for archeological interventions; and To authorize Mr. Jacques Gagnon, Director Territory Management, to sign the agreement for and in the name of the City.
10. Levée de la séance.	10. Closure.